

FINANCES LOCALES – 7.5 – SUBVENTIONS
DEMANDE DE SUBVENTION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
PRIORITÉ N°1 DU SCHÉMA DIRECTEUR EAUX USÉES
REMPLACEMENT DE LA CONDUITE PRINCIPALE DES EAUX USÉES VÉTUSTE
TRANCHE DE TRAVAUX 2025

Séance du 13/03/2025

Dûment convoqué le 07/03/2025

En l'an 2025, le jeudi 13 mars, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le vendredi 17 janvier, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Henri BAUDET, Maire de la Commune de Bolquère Pyrénées 2000.

Présents (8) : M. André BATAILLE, M. Henri BAUDET, M. Marcel BLANC, M. Marc BLANIC, M. Jacques CARTIER, Mme Françoise DELCASSO-DEJOUX, Mme Anne GALIBERT, Mme Françoise MARTIN

Absents ayant donné procuration (3) : M. Antonin HUG à Mme Françoise MARTIN, Mme Morgane LALOUETTE à M. Henri BAUDET, Mme Valérie MALOT à M. Marc BLANIC

Absents (3) : M. Titouan HUIGE, M. Jean-Pierre INGLES, M. Serge ROSSELL

Secrétaire de séance : M. Marcel BLANC

Acte n° : 2025_016_DE_FL_7.5

Visas

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les dispositifs de subvention du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapport

CONSIDÉRANT que la commune a actualisé en 2022 son Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées ;

QU'une présentation a été faite en présence du Conseil Départemental ;

QUE le schéma directeur a permis d'établir un programme hiérarchisé de travaux pluriannuel de réhabilitation des ouvrages du réseau d'assainissement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de déposer un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Départemental et auprès de l'Agence de l'Eau au titre du « Programme EAU ET ASSAINISSEMENT » ;

QUE le présent dossier a pour objet le remplacement de la canalisation principale d'assainissement des eaux usées vétuste définie en Première (1ère) Priorité (priorité 1) du Schéma Directeur EU ;

QUE cette conduite est trop vétuste pour être réparée ponctuellement ;

QU'elle est le siège d'intrusions d'eaux claires parasites ;

CONSIDÉRANT que le schéma directeur d'assainissement a qualifié en Priorité 1 à travers les fiches action 1a, 1b, 1c et 1d les travaux de remplacement du collecteur Eaux Usées en 300 Fonte ;

QUE ces travaux ont aussi pour but de sécuriser la collecte des effluents domestiques de la commune, de poursuivre l'investissement de renouvellement patrimonial, d'optimiser le fonctionnement des ouvrages de la station d'épuration et d'améliorer la qualité du rejet dans le milieu naturel ;

CONSIDÉRANT qu'à travers cette délibération l'autorisation d'anticiper les travaux est sollicitée auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau ;

QUE le coût de l'opération et le plan de financement se détaillent de la manière suivante :

DESIGNATION	MONTANTS
REMPLACEMENT DE LA CANALISATION PRINCIPALE EU VETUSTE	
TRAVAUX	
Montant des Travaux (Priorité 1)	965 172,00€
Imprévus (5%)	48 258,60 €
Actualisation des prix (coefficient de 1,0476)	48 239,30 €
SOUS - TOTAL TRAVAUX € HT	1 061 669,90 €
Ingénierie	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Maitrise d'œuvre	39 600,00 €
Géomètre	2 500,00 €
CSPS de niveau III	1 500,00 €
Géotechnique mission G1 – Classification GTR	1 500,00 €
Diagnostic HAP	1 500,00 €
Tests et épreuves de réception externalisés	7 500,00 €
SOUS - TOTAL INGENIERIE HT	54 100,00 €
TOTAL GENERAL TRAVAUX + INGENIERIE HT	1 115 769,90 € <i>Arrondi à 1 115 769 €</i>
TOTAL GENERAL DE L'OPERATION (TRAVAUX TTC + INGENIERIE TTC)	1 338 922,80 €
PLAN DE FINANCEMENT	
Part Agence de l'Eau 70%	781 038,30 €
Part Conseil Départemental 10%	111 576,90 €
Part d'autofinancement 20%	223 153,80 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir débattu,

Il est proposé au Conseil, notamment, d'approuver le dossier de demande de subventions pour le remplacement de la canalisation principale d'assainissement des eaux usées vétuste définie en priorité 1 du schéma directeur eaux usées, de retenir le bureau d'études « Atelier Infra Services (AIS) » représenté par monsieur Hervé PLANEILLES pour la mission de maîtrise d'œuvre complète des travaux pour un montant de 39 600,00 € HT et de demander l'autorisation d'anticiper les travaux avant l'obtention des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :

APPROUVE sans réserve le dossier de demande de subventions pour le remplacement de la canalisation principale d'assainissement des eaux usées vétuste définie en priorité 1 du Schéma Directeur Eaux Usées ;

RETIENT le bureau d'études « Atelier Infra Services (AIS) » représenté par Monsieur Hervé PLANEILLES pour la mission de maîtrise d'œuvre complète des travaux pour le remplacement de la canalisation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

principale d'assainissement des eaux usées vétuste définie en priorité 1 du Schéma Directeur EU, pour un montant de 39 600,00 € HT ;

DEMANDE au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau les subventions aussi élevées que possible ;

AUTORISE le Département à percevoir pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage, les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau et à nous les reverser ;

S'ENGAGE à rembourser au Département un éventuel trop-perçu ou la subvention perçue en cas de non-respect des obligations fixées par le contrat départemental ;

PREND ACTE de ce que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi de l'aide, la durée totale de validité de celle-ci étant fixée à 3 ans ;

DÉCIDE de réaliser ce programme de travaux selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement d'eaux usées ;

DEMANDE l'autorisation d'anticiper les travaux avant l'obtention des subventions ;

DONNE tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces concernant cette opération et nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Henri BAUDET**

